

Suivi des plages 2024

Fiche communale de Vias

Informations générales

Commune : Vias

Maire : Jordan Dartier

Intercommunalité : Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Président : Sébastien Frey

Stratégie locale (SLGITC) : en cours d'élaboration par le SCoT du Biterrois

Ouvrages actuels sur le littoral : 10 épis ; 3 brise-lames ; 6 cordons en enrochements ; 4 jetées

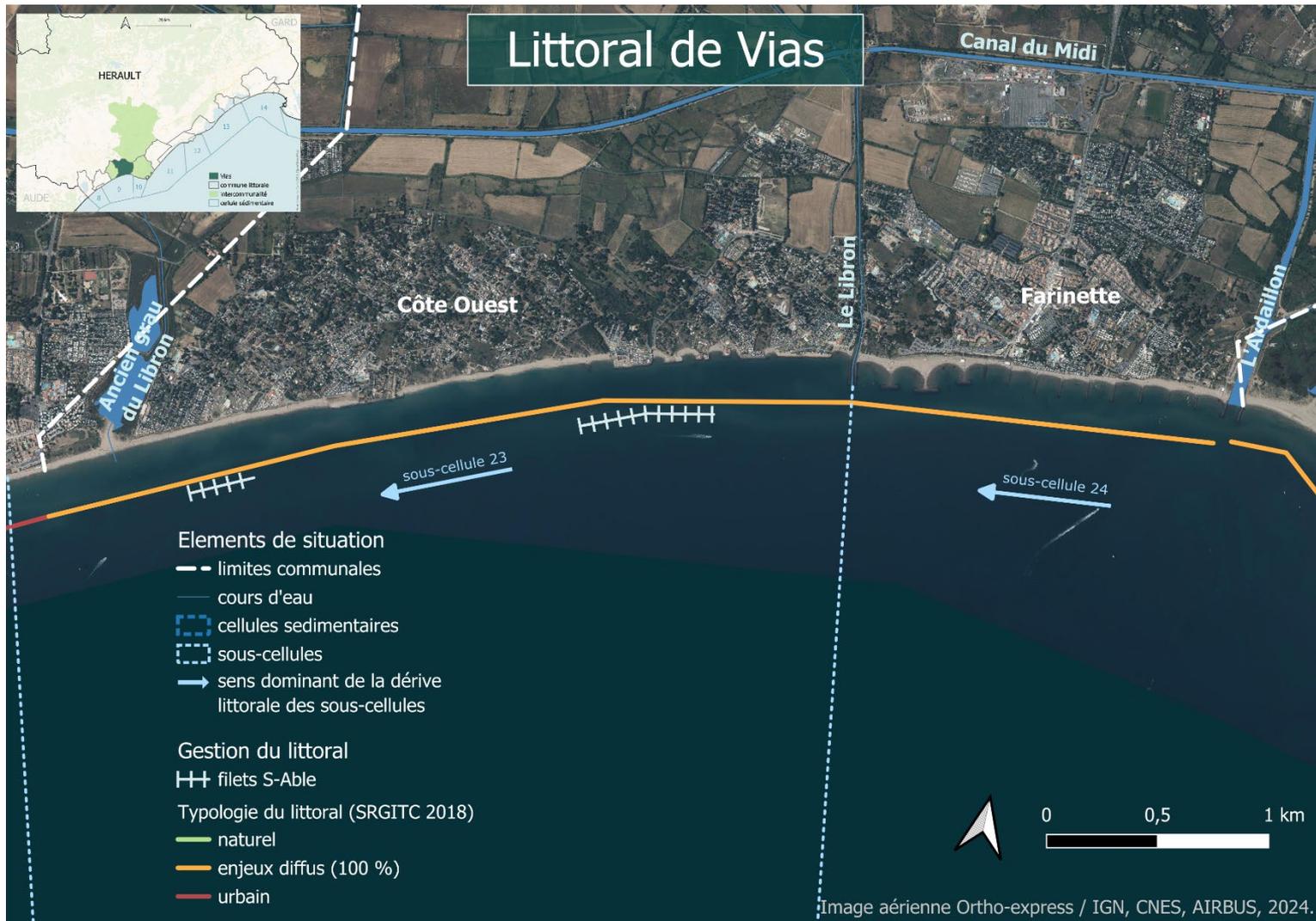
Linéaire côtier : 5 750 m

Cellule sédimentaire 9 « Orb - Hérault » (découpage de la MIAL de 2003)

Sous-cellule sédimentaire 23 et 24 (découpage de Brunel de 2013)

Type d'espaces littoraux : 100 % avec enjeux diffus (découpage de la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte (SRGITC) de 2018)

Situation générale



Analyse morphodynamique du littoral de la commune

Les transports longitudinaux de sable le long du littoral de Vias se font d'est en ouest.

Le littoral de Vias est en érosion sur la totalité de son linéaire, mais c'est surtout sa partie ouest qui est la plus marquée, la zone de Farinette étant plus stable du fait de ses nombreux ouvrages de protection en mer (brise-lames).

La portion la plus à l'ouest est en cours de requalification (retrait des enrochements, recul des enjeux, reconstitution dunaire et rechargements), mais de nombreux enrochements frontaux sont encore présents. Ces ouvrages parallèles au trait de côte sont connus pour aggraver le processus d'érosion ; à l'avant de ces structures les plages ont disparu.

Cette situation de gestion hétérogène ne permet pas aujourd'hui au système de retrouver un équilibre sédimentaire correct.

Grandes tendances sédimentaires

Les cellules sédimentaires sont "des portions de côte à l'intérieur desquelles les circulations sédimentaires, contrôlées par la dérive littorale (courant d'intensité variable en fonction de l'énergie des vagues, capable de déplacer les sédiments le long de la plage) ont un fonctionnement autonome par rapport aux portions voisines" (BRGM, 2015).

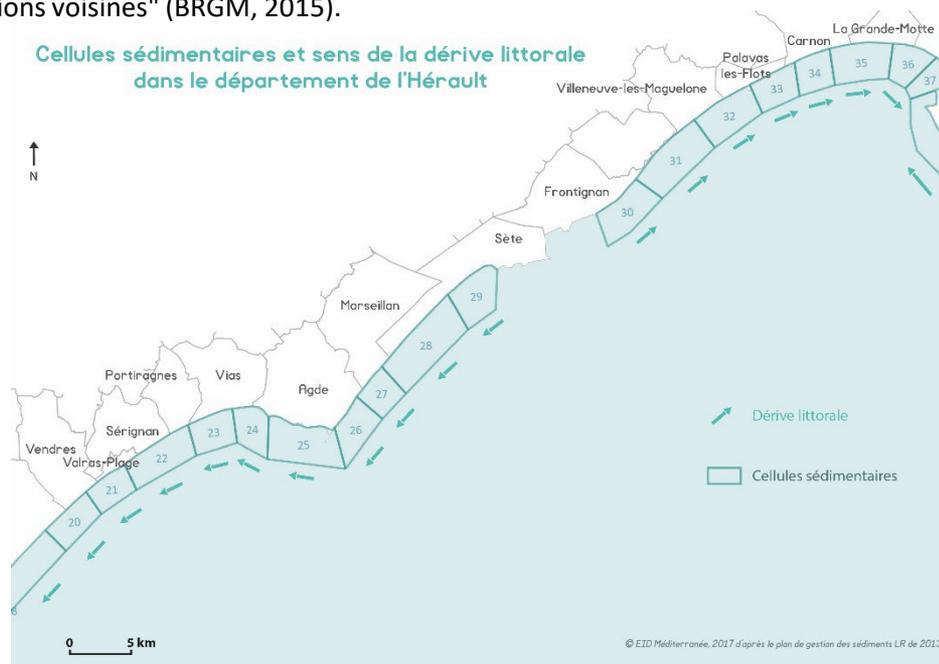
Le littoral de Vias est couvert par deux cellules au comportement différent.

Cellule 23 "Portiragnes – Vias"

Le trait de côte de cette cellule sédimentaire est en recul depuis 1895. À partir de 1984 le taux d'érosion est quasiment multiplié par sept ; les pertes atteignent 72 000 m³/an (entre 0 et -8 m).

Cellule 24 "Vias – Hérault"

Le trait de côte de l'ensemble de cette cellule est en recul depuis 1895, malgré une petite phase d'avancée entre 1977 et 2000. Depuis 1984 les pertes sont voisines de 41 000 m³/an (entre 0 et -8 m).



Des données morphologiques récentes

Depuis 2004, l'EID Méditerranée réalise des levés de terrain dans le cadre de la convention avec le Conseil Départemental de l'Hérault.

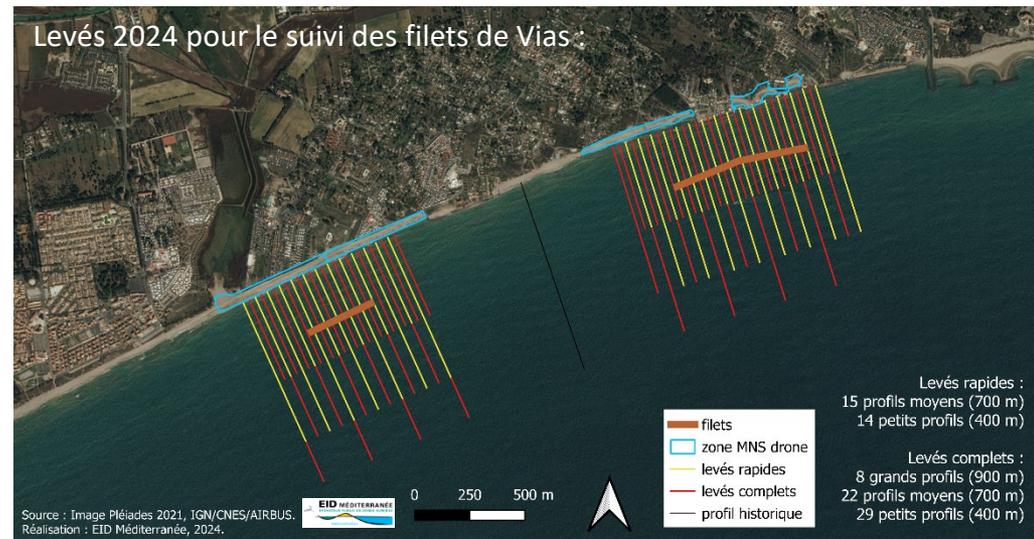
En fin d'année 2018 des levés bathymétriques ont été réalisés pour le bureau d'étude Artelia dans l'Ardaillon (Vias est) afin d'estimer l'ensablement du chenal. Pour la CAHM, en septembre 2018 et en février 2019 des levés topographiques et bathymétriques (MNT) ont également été réalisés, dans le cadre des travaux du cordon dunaire de Vias ouest.

En 2020, le suivi de l'ouest Hérault est lancé pour le compte du département. À Vias, cela représente six profils topo-bathymétriques répartis sur Vias ouest et deux sur Farinette + 1 MNT complet de la topographie de l'ancien grau du Libron et 1 MNT topo-bathymétrique des embouchures du Libron et de l'Ardaillon (pour cette dernière, le levé couvre un peu la plage environnante).

En 2021, cela représente six profils topo-bathymétriques (et non pas cinq comme précisé dans la fiche de 2021) et un MNT topo-bathymétrique couvrant le secteur en érosion de Farinette. Deux profils sont également levés pour le suivi des tempêtes.

En 2022, le suivi de l'ouest Hérault s'est poursuivi pour la dernière année avec comme l'année précédente, six profils topo-bathymétriques. Une partie du MNT de 22,8 ha réalisé principalement sur Portiragnes est à cheval sur le territoire de Vias. Deux profils topo-bathymétriques ont également été réalisés pour le suivi tempêtes dans le cadre de la convention avec le CD34 et sont inclus dans le suivi de l'ouest Hérault.

En juin 2024, des levés topo-bathymétriques ont été effectués par le pôle littoral de l'EID (levés complets sur 34 km) avant l'installation des filets S-Able (cf. partie Aménagements et observations récentes) et en octobre pour un suivi post installation (levés rapides sur 16 km) pour le compte de la CAHM. Le Cerema a également réalisé la pose de capteurs après la pose des filets ; le bureau d'études Biotope réalise des suivis faune flore pré et post-pose des filets.



Principaux évènements météo-marins 2024 sur le département de l'Hérault

Sur l'année 2024, à l'échelle du littoral héraultais, on comptabilise trois coups de mer (deux printaniers et un automnal) et deux tempêtes de printemps. Les hauteurs significatives (la moyenne des hauteurs mesurées entre crête et creux du tiers des plus fortes vagues) de ces événements ont variés entre 3 et 4,6 m. Globalement c'est principalement la tempête de fin mars qui a eu des impacts sur la morphologie du littoral de toute le département.

On différencie un coup de mer par sa hauteur significative entre 3 et 4 m d'une tempête dont la hauteur significative dépasse les 4 m avec une durée équivalente ou supérieure à 24h. En général, une tempête aura plus d'impact qu'un coup de mer sur la morphologie littorale mais ce n'est pas systématique tout comme le fait qu'un évènement météo-marin provoque plus généralement de l'érosion mais peut également apporter du sable sur la côte.

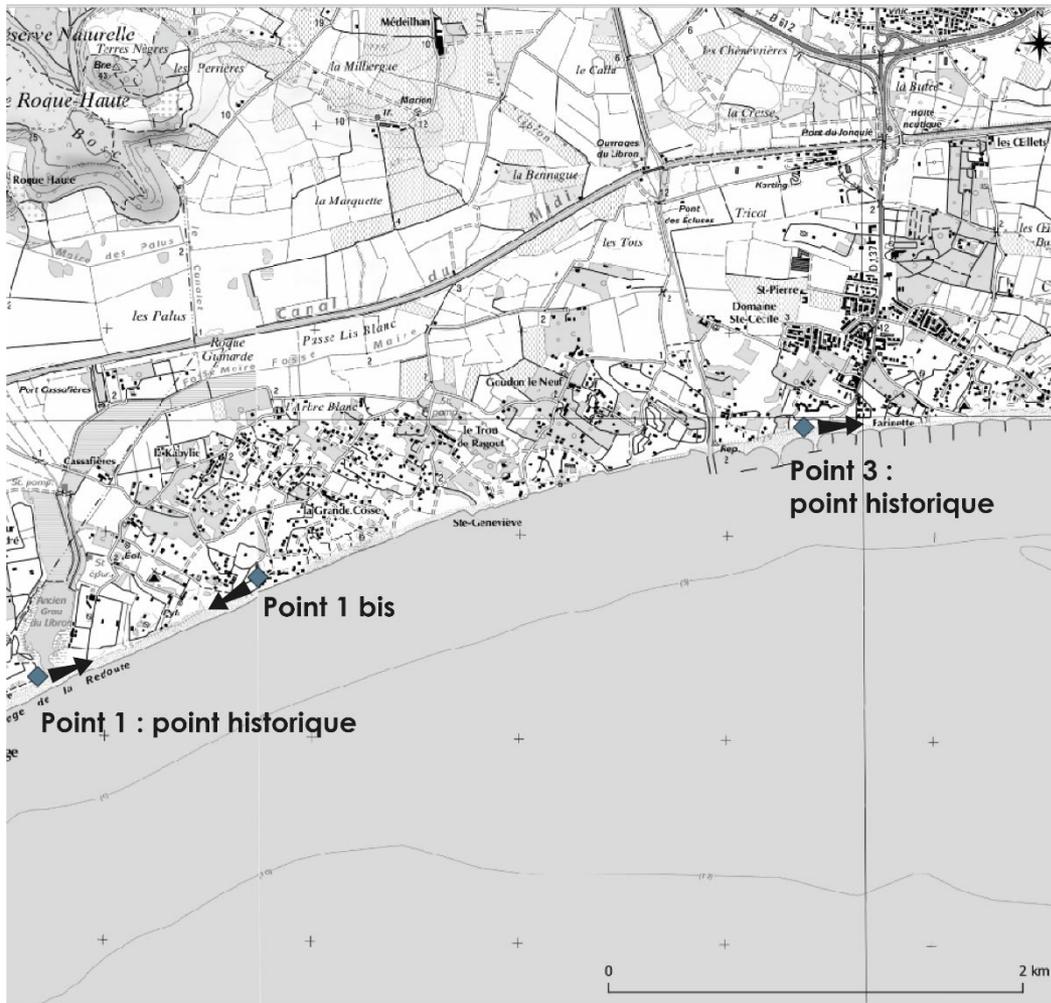
Le Département de l'Hérault et le pôle littoral de l'EID Méditerranée participent également au réseau tempête mené par le BRGM dont les données [sont accessibles ici](#).

Evènement	Date	Hauteur Significative mesurée (bouée de Sète)	Secteur touché
Coup de mer	03/03/2024	3 m	Peu d'impact
Tempête Monica	10/03/2024	4,3 m	Peu d'impact
Tempête	26/03/2024	4,6 m	Tout le département
Coup de mer	27/04/2024	3,3 m	Plutôt l'est
Coup de mer	09/10/2024	3,2 m	Peu d'impact

Suivi photographique

Sur Vias, trois points photos sont établis et font l'objet d'un suivi.

Rappel : en 2020, le suivi photographique a évolué, certains points stables ont été retirés et d'autres ont été ajoutés sur des secteurs plus intéressants en termes de dynamiques.



Sur le littoral départemental, 45 points photographiques sont suivis chaque année avec une méthodologie : les points de suivis sont fixes, avec des repères cadrant les photos. Ils sont présentés dans le document « **Suivi photographique du littoral de l'Hérault** ».

Chaque année, 4 campagnes photos sont réalisées (état début d'année en janvier, état sortie d'hiver en mars, état avant été en juin, et état après été une fois que les paillettes sont démontées (octobre)). Une campagne peut être ajoutée en cas d'évènement météo marin important et si les conditions le permettent (dans ce cas, tous les points photos ne sont pas forcément effectués).

Dans ce document, ne sont présentées que les photos les plus parlantes et l'ensemble des photos est disponible au niveau de la base de données départementale.

Cette année les campagnes photos ont été réalisées les :

- 8 janvier 2024
- 9 février 2024 (suivi partiel tempête)
- 28 mars 2024
- 6 juin 2024
- 21 octobre 2024

Point 1



Au niveau de l'ancien grau du Libron, la plage montre une largeur relativement stable d'une année sur l'autre, avec certaines années l'ouverture du grau (naturelle ou artificielle) comme lors de la tempête Célia du 11 au 16 mars 2022. La mise en défens du cordon ouest (au premier plan) est régulièrement entretenue car, en plus des dégâts occasionnés par les événements tempétueux, elle subit également le vandalisme (vol). D'ailleurs les ganivelles n'ont pas été réinstallées ici depuis octobre 2023.

Point 1 bis



Ce point récent permet de suivre la zone des enrochements au niveau du Camping du Petit Mousse. On ne note pas d'évolution significative pour le moment si ce n'est la croissance d'espèces envahissantes (olivier de Bohème et griffes de sorcières), mêlées à des espèces rudérales, et tout de même quelques espèces dunaires. Les griffes de sorcières ont d'ailleurs été arrachées au printemps 2024 mais sont toujours présentes côté camping.

Point 3



Sur le secteur de Farinette, à l'ouest des brise-lames, juste avant les épis, la plage et la dune sont relativement stables. La dune s'est bien ensablée et végétalisée depuis 10 ans. Une ligne de mise en défens supplémentaire avait été mise en place en 2017 pour la protéger et a été quasiment ensablée depuis.

Evènements marquants sur le littoral communal depuis le début des suivis

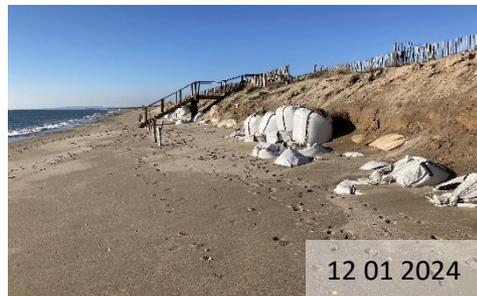
- Sur le littoral ouest de Vias, les tempêtes et coup de mer ont toujours fait de nombreux dégâts depuis son anthropisation et l'érosion a toujours été très marquée. Par exemple, lors des tempêtes d'octobre 2003 et 2010, des bâtiments construits sur le cordon dunaire sont tombés sur la plage, le pied de dune ayant été érodé par le sapement des vagues.
- Cette érosion a conduit à une étude stratégique pour la mise en valeur du trait de côte, portée par la CAHM, puis la validation d'un programme d'intervention en 2010.
- Une opération de renaturation a donc été lancée par la CAHM en 2015 sur 900 m de la côte ouest entre l'ancien grau du Libron et les enrochements du camping du Petit Mousse (qui n'ont pas été enlevés). L'opération comprenait le retrait des enrochements de haut de plage, le recul des enjeux de 30 à 50 m par la suppression de places de camping, une reconstitution dunaire par un rechargement en sable de 60 000 m³ dragués dans les petits fonds de la plage des Orpellières et un maillage de ganivelles pour piéger le sable sur le nouveau cordon.
- Les travaux ont permis de reconstituer une partie du système dunaire et d'élargir la plage. Malgré tout, le cordon de 2015 est érodé par la mer lors des coups de mer et nécessite régulièrement des réparations et rechargements en sable. Mais son rôle protecteur fonctionne car les terres en arrière n'ont pas été inondées par submersion marine depuis son édification, et le recul des enjeux a évité des dégâts sur le bâti.
- Le camping du Petit Mousse qui n'avait pas reculé ses emplacements et conservé ses enrochements de haut de plage a été contraint de le faire progressivement jusqu'à 50 m en 2018, l'érosion se poursuivant malgré les enrochements n'apportant parfois qu'un sentiment de protection.

Ces données ont fait l'objet d'un travail de synthèse en 2024, disponible sur le site de l'Observatoire Départemental Climatologie Environnement Eau Littoral (<https://odee.herault.fr/>)

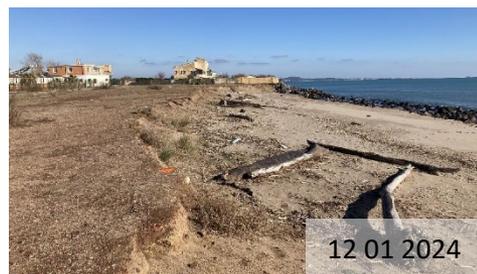
Actualités littorales en 2024

Suivi de plages

Au mois de janvier 2024, le littoral de la Côte Ouest de Vias était largement érodé, notamment suite au coup de mer d'octobre 2023 :



L'espace protégé par des enrochements depuis le camping du Petit Mousse, s'érode de plus en plus depuis 2018 :



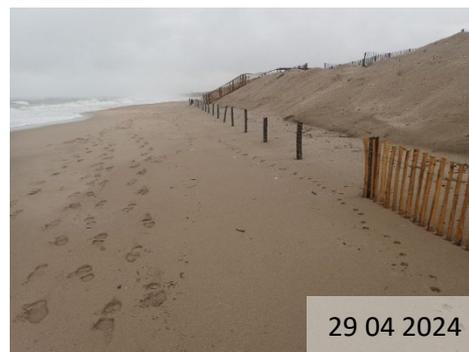
En allant à l'ouest, vers Portiragnes, les anciens revêtements du campings affleurent dans le cordon reconstitué :



Un rechargement sableux a été effectué après les tempêtes de mars :



Malheureusement un dernier coup de mer fin avril a emporté une bonne partie du sable, laissant apparaître des enrochements (le rechargement atteignait la ligne de ganivelles) :



Durant la saison estivale et malgré les coups de mer d'octobre, le cordon s'est maintenu et les big bags n'ont pas été découverts.



Suivi d'ouvrages

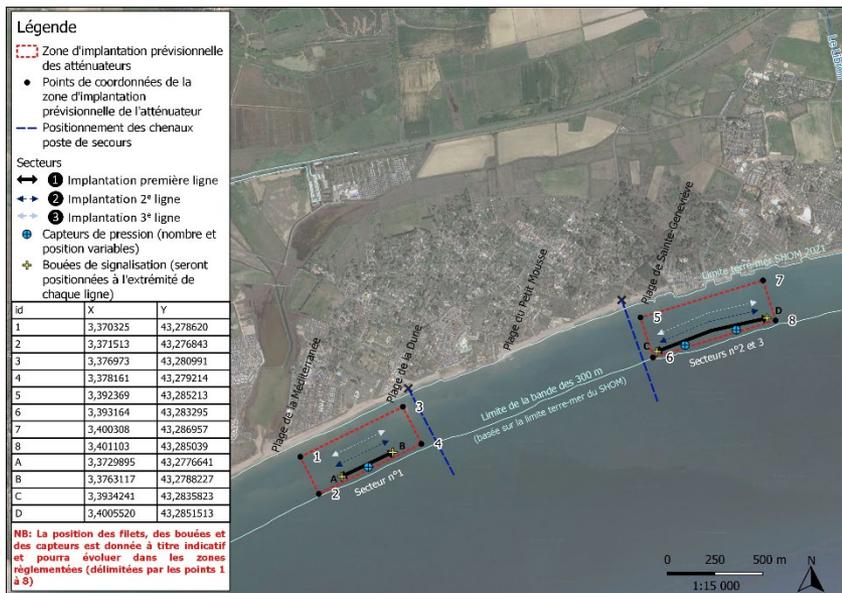
Sur la Côte Ouest de Vias, le cordon dunaire restauré début 2022 (big bags, rechargement en sable prélevé dans l'ancien grau du Libron et mise en défens en ganivelles) avait fortement souffert lors de la tempête Célia (mars 2022) alors que les travaux n'étaient pas terminés. Le cordon a donc bénéficié d'un second rechargement post-tempête. Lors de l'hiver 2022/2023, aucune tempête majeure ne s'est produite mais les quelques coups de mer de la saison ont sapé le pied de dune, emportant du sable et laissant apparaître les big bags. Un nouveau rechargement a donc été effectué au printemps 2023, avec du sable provenant certainement du grau du Libron comme lors des précédents prélèvements. Cette année, après une érosion importante au printemps, un rechargement a été réalisé en avril 2024 et le cordon s'est maintenu depuis.



Expérimentations littorales

Pose de filets pour le piégeage de sable dans les petits fonds marins : Au début du mois de juillet 2024, une partie des filets sous-marins expérimentaux de la société S-Able a été mise en place, afin de piéger le sable en transit jusqu'à la plage. 900 m de filets ont été installés, en deux parties. 2 nouvelles lignes de 900 m seront mise en place dans une seconde phase, si les résultats de la première sont concluants.

Au début du projet, en 2020, le coût global avait été estimé à 1,9 millions d'euros (20% d'études et suivis et 80% d'investissements). Le projet est financé à 30 % par l'Europe, 20 % par l'Etat, 15 % par la Région Occitanie et 15% par le Département de l'Hérault. Le reste à charge pour les territoires (commune de Vias et CAHM) s'élève donc à 20% du coût du projet.



Cartographie : CAHM, 2023

Actualités diverses

La Commune de Vias obtient le retrait intégral de la SRGITC Occitanie :

« Après avoir gagné son procès contre l'État, la Commune de Vias obtient le retrait intégral de la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte Occitanie imposée aux communes en 2018.

Pour mémoire, la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte Occitanie décidée en juillet 2018 par le Préfet de Région interdisait notamment à la Commune de Vias de mettre en œuvre des travaux de protection en mer pour lutter contre l'érosion maritime.

La ville de Vias s'était alors fermement opposée à cette interdiction et avait obtenu gain de cause le 30 mai 2023 devant la Cour Administrative d'Appel de Toulouse ; la Cour ayant considéré qu'aucune disposition légale ou réglementaire ne donnait pouvoir au préfet de la Région Occitanie d'interdire la mise en œuvre de tels travaux.

Contraints d'exécuter l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel, les Services de l'État ont donc retiré intégralement la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte Occitanie en février 2024. »

Source : lagathois.fr

Condamnation de la commune et son maire pour non respect de la loi littoral :

« Le 7 mai 2024, le tribunal correctionnel de Montpellier a condamné la commune de Vias et son maire, Jordan Dartier, à respectivement 1,25 millions d'euros dont 1 million avec sursis, et 500 000 euros, dont 480 000 avec sursis, pour avoir construit une promenade et un parking en violation, entre autres, de la loi littoral (inconstructibilité dans la bande des 100 mètres en secteur non urbanisé) et du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (construction en zone rouge). FNE OCMED, partie civile, a obtenu 10 000 euros de dommages & intérêts. »

« Entre 2018 et 2019 la commune de Vias avait réalisé une promenade constituée de deux dalles de 30 et 70 mètres sur le front de mer au lieu-dit Farinette et réalisé un parking de 6200 m². Situés dans la bande des 100 mètres, les deux ouvrages se situaient dans un secteur dont la constructibilité au PLU avait été suspendue par un déféré préfectoral dès février 2018. Cette inconstructibilité avait été confirmée par le Conseil d'Etat en référé, puis le Tribunal Administratif, la Cour Administrative d'Appel et le Conseil d'Etat au fond, soit, en tout, à cinq reprises. Les constructions illégales ont donc été réalisées en toute connaissance de cause. »



Source : fne-ocmed.fr